

Département de la Loire

Commune d'ECOICHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Séverine Polloce, Brigitte Pironin, Tina Hormann, Nathalie Viallon, Yves Stella

Absents excusés : Marie Breda (pouvoir donné à Philippe Dussel), Stéphane Vallet.

Secrétaire de séance : Yves Stella

- ✦ Approuve le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2024,
- ✦ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

FINANCES

- Suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire présente au Conseil l'état des restes à recouvrer du budget eau. Est proposé au Conseil d'admettre en non valeurs 4 factures d'abonnement et consommation eau 2021-2022 pour un montant de 649.66 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Est informé qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de prendre en charge les admissions en non-valeurs. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

article 6817	- 650.00 €
article 6541	+ 650.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Est informé qu'il est nécessaire de réviser les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2025, notamment ceux de la salle des fêtes et de la salle des sports. Monsieur le Maire propose au Conseil :

Salle des Fêtes	Ecochois	280 € + prix électricité
	Extérieurs	340 € + prix électricité
Salle des Sports	Gratuité lors d'une pratique sportive	
	Manifestations	80 €
	Participation aux frais	30 €

Les associations écochoises pourront profiter de 3 week-ends gratuit (les deux salles confondues). Monsieur le Maire présente un bilan du SIEL. En conséquence il propose le prix du jeton de chauffage à 18€. Le Conseil accepte à l'unanimité les tarifs communaux, et à 8 voix pour et 6 abstentions le prix du jeton de chauffage.
- Est informé que le théâtre d'Arcinges demande la salle des fêtes en 2025 pour 5 représentations. Ces derniers proposent de payer une location de salle. Monsieur le Maire propose que le théâtre verse un don au CCAS. A l'unanimité le Conseil accepte.
- Suite aux travaux effectués sur les sections de Juin, Juin-Forest et Bourg-Forest dans le cadre du plan de Relance, il est nécessaire de passer des décisions modificatives. Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

BUDGET BOURG-FOREST

D 023 : Virement à la section d'investissement	360.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	360.00 €
D 2117-11 : PLANTATIONS 2022	360.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	360.00 €
D 65888 : Autres	- 360.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 360.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	360.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	360.00 €

BUDGET JUIN

D 023 : Virement à la section d'investissement	4 646.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 646.00 €
D 2117-11 : PLANTATIONS 2022	6 250.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 250.00 €
D 65888 : Autres	- 4 646.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 4 646.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 646.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 646.00 €
R 1321-11 : PLANTATIONS 2022	1 604.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	1 604.00 €

BUDGET JUIN-FOREST

D 023 : Virement à la section d'investissement	910.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	910.00 €
D 2117-11 : PLANTATIONS 2022	910.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	910.00 €
D 65888 : Autres	- 567.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 567.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	910.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	910.00 €
R 7022 : Coupes de bois	343.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses	343.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Est informé que suite aux achats de décorations de Noël par le Comité des Fêtes, il est nécessaire de leur verser une subvention de 61 €. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est informé qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention pour l'achat de protection pour les panneaux au CESTI BASKET d'un montant de 574 €. Après délibération et à l'unanimité le Conseil accepte.

EAU – ASSAINISSEMENT

- Est rappelé au Conseil qu'une conduite traversant la rivière à l'entrée du bourg était apparente. Il était donc nécessaire de procéder à des travaux de protection. L'entreprise Chavany a effectué ces travaux début Novembre pour un montant de 2 750 € HT soit 3 300 € TTC.
- Est rappelé au Conseil de la décision d'effectuer les travaux de remplacement de canalisations fuyardes à Juin. Un devis de la société Chavany est présenté au Conseil. Le devis s'élève à 35 897 € HT soit 43 076.40 € TTC. Il est également rappelé que l'Agence de l'eau subventionne à 30 %. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.

- Est informé que la porte des sanitaires publics a été remplacée.
- Est informé de l'avancement des travaux du bâtiment Abbé Larue. Monsieur Le Maire précise qu'il y a, à ce jour, 18 000 € de moins-value et 15 455 € de plus-value. Monsieur le Maire demande que le mur du laboratoire soit refait pour un montant de 7 101.20 € HT soit 8 521.44 € TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

ECOLE

- Est informé que le montant des subventions pour le projet de réaménagement de la cour d'école s'élève à 41 000 €. Un nouveau devis est présenté. Le conseil donne son accord afin de faire modifier les taux de subvention.

BOIS

- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt sectionale de Quichère-Bruyères, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier, ainsi que sur les documents de prescriptions et les programmes d'actions associés des forêts sectionales Bourg-Forest, Fillon-Forest, Forest, Juin et Juin-Forest. A l'unanimité le Conseil accepte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Est informé que la piscine de Charlieu devrait ouvrir ses portes en Septembre 2025.
- Le centre administratif de la Communauté de Communes va s'agrandir, afin d'accueillir de nouveaux bureaux et salles de réunions.

AFFAIRES DIVERSES

- Les travaux de renforcement du poste cimetière vont commencer 1^{ère} quinzaine de décembre. Quelques perturbations de circulation seront à prévoir.
- Est informé du changement de formule du repas de Noël des anciens. Dans la mesure où le nombre de bénéficiaires est en forte augmentation et qu'il convient de rester en adéquation avec le budget alloué, il a été décidé de changer de formule. Le CCAS propose d'organiser un buffet dînatoire, dans la salle des fêtes du village le samedi 14 Décembre prochain. Joëlle, restauratrice, sera sollicitée pour la fourniture du repas et des boissons. Des bénévoles peuvent, sur demande, aller chercher les personnes qui en ont besoin. Nos aînés ne participant pas au buffet se verront, comme habituellement, remettre un présent de fin d'année.
- Une vingtaine de bénévoles aident à la fabrication et la décoration des éléments en bois de Noël.
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 18 février 2025.

Séance levée à 22 h 30



- En vue du transfert de la compétence Eau en 2026, il est nécessaire d'harmoniser les prix annexes de l'eau. Suite aux différentes réunions avec les 6 communes en régies, Monsieur le Maire expose les tarifs proposés à compter du 01 janvier 2025 :

Désignation	Commentaire	Prix
Frais de dossier (modification d'abonnement)	Changement de nom de l'abonné/frais administratifs	30 €
Remplacement compteur gelé par manque d'entretien ou de protection par l'utilisateur		100 €
Arrêt ou résiliation d'abonnement		200 €
Ouverture d'abonnement sur branchement existant		200 €
Création de branchement	Forfait pour branchement sur la colonne + fourniture et pose coffret incongelable + fourniture et pose compteur + fourniture et pose vanne avant compteur	1 000 €
	Fourniture et pose canalisation entre colonne et compteur	Sur devis
Déplacement d'un regard compteur à la demande du pétitionnaire ou de la commune (y compris pour non accessibilité)	Sur devis avec forfait minimum de	1 000 €
Pénalité pour retrait d'un dispositif anti-fraude		80 €
Pénalité pour récidive de retrait d'un dispositif anti-fraude		400 €
Intervention pour casse accidentelle causée par un tiers	Par heure d'intervention	100 €
	Matériels et fournitures pour réparation	Prix d'achat
Contrôle de l'installation d'une ressource privée	Forfait pour contrôle obligatoire tous les 5 ans ou pour une contre visite en cas de non-conformité	200 €
Vérification compteur à la demande de l'utilisateur et sans problème décelé après contrôle		500 €

Après délibération et à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil accepte.

- Est informé que suite au renouvellement de canalisations, il est nécessaire d'effectuer des travaux de plâtrerie chez un administré.

VOIRIE

- Est informé des divers travaux de voirie qui seront effectués d'ici la fin d'année.
- Est informé du devis de la société THIVENT pour les travaux de voirie 2025. Le devis s'élève à 32 945 € HT soit 39 534 € TTC. Au titre des travaux de voirie 2025, le Conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental.
- Est rappelé au Conseil que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de modifier le carrefour RD39-RD87. Suite aux différentes réunions avec le Département celui-ci propose deux solutions.
 - Réduire les voies avec des trottoirs de 12 cm
 - Placer 2 îlots et 2 stops

Le Conseil opte pour la solution numéro 2, mais demande une solution pour protéger l'arrêt de bus. La décision finale revient au Département.

TRAVAUX

- Est informé du changement de 16 ampoules à l'Eglise pour un montant de 892 € HT.

LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14

2024D-72	Admission en non valeurs	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-73	Tarifs communaux au 01 Janvier 2025	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024DMEau-1	Décision modificative N°1 – Budget Eau	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024DMJuin-1	Décision modificative N°1 – Budget Juin	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024DMJuin-2	Décision modificative N°2 – Budget Juin	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024DMJuin-Forest-1	Décision modificative N°1 – Budget Juin-Forest	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024DMBourg-Forest-1	Décision modificative N°1 – Budget Bourg-Forest	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-74	Subvention ACLE	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-75	Subvention CESTI BASKET	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-76	Renouvellement canalisations Juin – Choix entreprise	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-77	Tarifs annexes Eau potable au 01 Janvier 2025	13 VOIX POUR – 1 ABSTENTION
2024D-78	Programme voirie 2025 – Demande subvention	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-79	Réfection du mur ancien laboratoire	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-80	Réaménagement cour Ecole – Devis actualisé	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2024D-81	Aménagement forestier Quichère-Bruyère et documents prescriptions	ACCEPTE A L'UNANIMITE